



LUNERAY

## ***Au Conseil Municipal***

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

**Présents :** M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALETRAS, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme DIOLOGENT, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, Mme DUFOUR, Mme ROQUIGNY, M. LEMAITRE

**Absentes excusées avec pouvoir :** Mme BEAUPÈRE (pouvoir à Mme LEBLED)  
Mme MORIN (pouvoir à Mme ROQUIGNY)

**Absents excusés sans pouvoir :** M. LARCHEVEQUE  
M. CORRUBLE

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2021, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Dans ses communications, M. le Maire porte à la connaissance de ses collègues le montant de sommes allouées à la commune :

-68 025,75 € du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux,

-34 179 € du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Il termine en informant le conseil que 59 personnes (dont 3 nouvelles) ont donné leur sang lors de la collecte organisée à Luneray le 28 octobre.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-il est décidé de revaloriser d'1 % les tarifs de location des salles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les autres tarifs restent inchangés (cotisations à la bibliothèque, concessions funéraires).

-un accord est donné pour que la commune participe à la consultation qui va être lancée par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime en vue de la souscription d'un contrat d'assurance statutaire d'une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

-un poste non permanent d'adjoint administratif à temps complet sera créé à compter du 24 janvier 2022 afin de préparer le remplacement d'un agent en congé maternité.

-M. le Maire est autorisé à signer une convention avec l'Association « Lire et Faire Lire » pour l'intervention d'un bénévole qui viendra faire des lectures aux enfants des écoles sur le temps de la cantine.

-le conseil municipal décide d'annuler la délibération qu'il avait prise en avril 2021 qui concernait la mise en place de boîtes aux lettres dans certains bâtiments communaux, destinées à recueillir des lettres ou des dessins d'enfants victimes de maltraitances. Malgré tout l'intérêt du dispositif, l'association Les Papillons, victime de son succès, a en effet décidé de faire reposer le dispositif sur les mairies et donc également les responsabilités qui vont avec.



-sollicité sur ce sujet par la Communauté de Communes Terroir de Caux, le conseil municipal choisit de ne pas déléguer l'exercice de son droit de préemption commercial à la communauté de communes.

-un accord est donné pour :

.confier au SDE 76 la réalisation d'une étude du potentiel solaire photovoltaïque de la future salle polyvalente ;

.le remplacement des bornes marché de la place de la mairie et de la rue du Général de Gaulle par des bornes escamotables. Coût des travaux : 36 500 € HT, pris en charge à hauteur de 95 % par le SDE 76.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h25.



LOCATIONS DE SALLES		
Location de la salle d'activités pour un repas :		Tarif au 1/1/22
<b>Tarif plein</b> (particuliers et associations)	1 journée	222,00 €
	1 journée et demie	292,00 €
	2 journées	335,00 €
	2 journées et demie	380,00 €
<b>Tarif associations locales du 1/5 au 31/8</b>	1 journée	111,00 €
	1 journée et demie	144,00 €
	2 journées	169,00 €
	2 journées et demie	190,00 €
Location de la salle d'activités pour :		Tarif au 1/1/22
luneraisien	Vin d'honneur	81,00 €
	Galas, théâtre du lundi au vendredi	64,00 €
	Galas, théâtre samedi et dimanche	161,00 €
extérieur	Vin d'honneur	219,00 €
	Galas, théâtre du lundi au vendredi	101,00 €
	Galas, théâtre samedi et dimanche	221,00 €
Location de la salle du rez-de-chaussée de la mairie pour :		Tarif au 1/1/22
Tarif unique	Vin d'honneur	45,00€
	Exposition de peinture et autres n'ayant pas un caractère local	25€/jour de présence

BIBLIOTHEQUE	
Cotisations bibliothèque (tarif à l'année pour les particuliers)	Tarif au 1/1/22
Adhérent de LUNERAY et d'une commune de la CCTC	6,00 €
Adhérent extérieur à la CCTC	8,00 €
A noter que pour tous les jeunes jusque 18 ans, pour la bibliothécaire et son équipe de bénévoles, l'accès à la bibliothèque est gratuit.	

Cotisations bibliothèque (tarif à l'année pour un organisme local)		Tarif au 1/1/22
Prêt direct	Jeunes CCTC	Gratuité
	Adultes CCTC	6,00 €
Prêt dépôt	Jeunes CCTC	Gratuité
	Adultes CCTC	Gratuité

Cotisations bibliothèque (tarif à l'année pour un organisme extérieur)		Tarif au 1/1/22
Prêt direct	Jeunes hors CCTC	Gratuité
	Adultes hors CCTC	8,00 €
Prêt dépôt	Jeunes hors CCTC	102,00 €
	Adultes hors CCTC	102,00 €

CONCESSIONS CIMETIERES		Tarif au 1/1/22
15 ans	2 m <sup>2</sup> minimum	160,00 €
	m <sup>2</sup> supplémentaire (au sol)	80,00 €
30 ans	2 m <sup>2</sup> minimum	320,00 €
	m <sup>2</sup> supplémentaire (au sol)	160,00 €
50 ans	2 m <sup>2</sup> minimum	550,00 €
	m <sup>2</sup> supplémentaire (au sol)	275,00 €

CONCESSIONS COLUMBARIUMS		Tarif au 1/1/22
cavurne	15 ans	231,00 €
	30 ans	463,00 €
case au columbarium	15 ans	553,00 €
	30 ans	1052,00 €